

**MAIRIE DE
BOUSSENS - 31360
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

22 mai 2026

Nombre de conseillers en

exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Procurations : 0

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M N° 6-6

**Objet : Création d'un comité
consultatif d'attribution des
logements communaux**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit mai à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur ROQUEBERT Joël**, Maire.

Présents : Monsieur ROQUEBERT Joël, Madame GÉRARD Sylvie, Monsieur RAMEAU Roger, Madame SOURROUBILLE Françoise, Monsieur LIVOTI Antoine, Madame DALLA-ZANNA Rosanna, Madame GRANGE Martine, Monsieur CELLIER Jérôme, Madame JIN Alice, Monsieur DESHONS Frédéric, Madame DESSENS Cécile, Monsieur RAUFAST Mathieu, Madame SANDY Liliane, Monsieur MORELLO Damien, Monsieur EYCHENNE Quentin.

Madame DESSENS Cécile a été élue secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2143-2

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Boussens gère actuellement un parc de 71 logements. Aujourd'hui notre territoire compte un nombre plus important de demandes de logement que de possibilités d'hébergement. Par conséquent, il est indispensable de procéder à l'attribution des logements sur la commune de manière la plus objective possible et ainsi répondre au mieux aux besoins des locataires.

C'est pourquoi, il souhaite créer une instance auprès de laquelle il pourra prendre conseil pour lui permettre de prendre la décision la plus éclairée possible quant à l'attribution des logements. Il propose ainsi la création d'un comité consultatif où pourra siéger des membres du conseil municipal, mais également un agent de la commune qui détient une majeure partie des informations concernant ces logements.

Le comité est composé de :

- 3 membres titulaires appartenant au conseil municipal
- 3 membres suppléants appartenant au conseil municipal
- 1 agent de la commune en partie en charge de la gestion des logements communaux titulaire
- 1 agent de la commune en partie en charge de la gestion des logements communaux suppléant

Les fonctions de ce comité consultatif sont :

- Élaborer une politique d'attribution,
- Traiter des situations sociales,
- Examiner des dossiers,
- Suivre la politique de logement défini,
- Proposer des candidats

Monsieur le Maire précise qu'une fois les membres désignés : le comité devra définir entre autres la fréquence de réunions, le fonctionnement, les statuts,...

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la création d'un comité consultatif relatif à l'attribution des logements communaux pour une durée de 2 ans.
- Le comité est composé de :
 - o 3 membres du conseil municipal titulaires : Madame GÉRARD Sylvie, Madame GRANGE Martine et Monsieur MORELLO Damien.
 - o 3 membres du conseil municipal suppléants : Madame SANDY Liliane, Monsieur EYCHENNE Quentin et Madame JIN Alice.
 - o 1 agent de la commune titulaire : Madame GIUST Aurélie
 - o 1 agent de la commune suppléant : Madame MALLET Marie-Claude

Boussens, le 28 mai 2026

Le Maire, ROQUEBERT Joël

